



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique energetique

Question écrite n° 60476

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les propos tenus par le directeur général de l'énergie et des matières premières, selon lesquels « le taux d'indépendance énergétique n'est pas en soi un objectif essentiel ; il est important que la balance des paiements française ne soit pas pénalisée par des importations énergétiques. Mais nous sommes dans une économie de marché mondiale et, si nous trouvons à l'extérieur une énergie meilleur marché que celle que nous produisons en France, il ne faut pas s'en offusquer ». Au moment où tous les pays du monde cherchent à obtenir une indépendance énergétique et dans la tradition de tous les efforts des États, en particulier de la France, il lui demande s'il confirme les propos prononcés par ce fonctionnaire.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite du premier choc pétrolier, la France a mis en place une politique énergétique dont les orientations essentielles sont : la maîtrise de l'énergie ; le développement d'une production nationale économiquement rentable ; la diversification géographique des approvisionnements extérieurs. Grâce au programme électronucléaire et à la maîtrise de l'énergie, le taux d'indépendance énergétique de la France est passé de 22 p 100 en 1973 à 48 p 100 en 1991. La France s'est ainsi rapprochée de la moyenne européenne (53 p 100). Sa balance des paiements est aujourd'hui beaucoup moins vulnérable qu'en 1973 à une hausse des prix internationaux des hydrocarbures. Les simulations effectuées lors de la crise d'août 1990 dans le golfe Persique l'ont démontré clairement. Les résultats obtenus sont donc satisfaisants. L'énergie est un produit stratégique, c'est pourquoi la France défend, au sein des instances européennes, la définition d'une véritable politique communautaire de l'énergie, dont l'ambition ne soit pas réduite à l'instauration d'une concurrence parfaite entre les opérateurs énergétiques et entre les différentes formes d'énergies. Mais les réalités ne peuvent être ignorées. La pauvreté de la France en combustibles fossiles va croissant ; le gisement gazier de Lacq s'épuise progressivement, l'extraction pétrolière ne couvre qu'une part très faible de nos besoins, le coût d'extraction du charbon dans nos mines est le double du prix international et augmente au fur et à mesure que les gisements s'épuisent. Les principaux sites hydrauliques sont équipés de nos espoirs relatifs aux énergies renouvelables doivent rester à la mesure de leur potentiel en France. Enfin, la substitution du nucléaire aux combustibles fossiles pour la production d'électricité est aujourd'hui achevée. Les travaux menés en 1990 au commissariat général du plan, sous la présidence de M Michel Pecqueur, ont montré, compte tenu de ces éléments, que le taux d'indépendance énergétique de la France ne devrait pas dépasser sensiblement 50 p 100 à l'horizon 2010. Il n'a jamais été dans les objectifs de la politique énergétique française d'atteindre une totale autosuffisance. Les progrès accomplis depuis 1973 ne l'ont jamais été au détriment des critères de rentabilité économique. Notre électricité est l'une des moins chères d'Europe et constitue un atout pour nos entreprises et les ménages. Nous devons nous attacher à consolider les acquis, à optimiser notre système énergétique et à améliorer notre sécurité des approvisionnements dans un cadre européen. Comme par le passé, le développement de nos productions nationales doit rester subordonné aux critères de rentabilité économique pour ne pas nous conduire à une forme d'impasse. En effet, dans le contexte actuel de concurrence

internationale tres dure, il est preferable d'importer les energies que nous ne pouvons produire aux prix du marche et de developper les activites dans lesquelles nous avons quelques atouts.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60476

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3459